

## LETTRE DE MISSION IAN DOCUMENTATION

Vos missions :

### **Interlocuteur Académique au Numérique**

Sous l'autorité conjointe du Délégué Académique au Numérique (DAN) et du corps d'inspection, vous assurerez la mission complémentaire d'Interlocuteur Académique pour le Numérique (IAN) en Documentation. Dans cette discipline, vous serez l'interface entre le ministère et l'académie pour contribuer au développement d'usages numériques pertinents.

Au niveau national, votre mission consistera à représenter l'académie de Versailles dans le réseau des IAN animé par la Direction du Numérique pour l'Éducation (DNE), en relation avec le corps d'inspection (IA-IPR) et le DAN :

- Vous participerez au séminaire national des IAN et aux actions engagées par le Ministère de l'Éducation Nationale (banque EDU'Base, TraAM), pour cela vous recenserez et complèterez les bases de la banque EDU'Base et vous serez intégré(e) de fait dans les groupes de travail des TraAMs. Vous animerez ce groupe de travail, avec l'appui du corps d'inspection, en vue de produire des séquences pédagogiques ;
- Vous répondrez aux enquêtes de la DNE ;
- Vous valoriserez les expérimentations numériques académiques dans votre discipline.

Au niveau académique, votre mission consistera à assurer, en liaison avec le corps d'inspection et le DAN, une action d'animation auprès des enseignants de la discipline Documentation, afin de favoriser l'intégration du numérique dans votre discipline ; votre action s'inscrit dans les grandes orientations du projet académique :

- Vous diffuserez les orientations nationales et académiques auprès des enseignants de la discipline ; - vous informerez sur les ressources numériques nationales et académiques (notamment sur les usages responsables de l'Internet) ;
- Vous contribuerez à évaluer l'intérêt didactiques d'usages numériques et leurs valorisations dans la discipline en s'appuyant sur le GEP ;
- Vous conseillerez le corps d'inspection sur les questions liées aux expérimentations numériques et au développement d'usages numériques ;
- Vous assurerez le rôle de webmestre du site académique en documentation dont vous assurerez les mises à jour par la publication de nouveaux articles en accord avec le responsable éditorial, dans l'objectif de valoriser les actions académiques et nationales ;
- Vous animerez le compte Twitter de votre discipline en vous appuyant sur une veille informationnelle ciblée et en valorisant les actions menées en académie ;
- Vous rendrez compte de cette mission sous la forme d'un rapport d'activité en fin d'année.

Les indemnités pour ces missions se porteront à 45 vacances pour l'année 2022/2023.